

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de Vire
Canton de Condé sur Noireau
Commune de Valdallière**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL
portant mouvements de crédits**

Le Maire de la commune de Valdallière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,

VU la délibération n°2022-0310014 du conseil municipal en date du 10 mars 2022 autorisant le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre,

Considérant que les chapitres 65 (autres charges et gestion courante) et 042-6811 (opérations d'ordre de transferts entre sections) ont un solde débiteur respectivement de 1 347,40€ et 17 987,83€,

Considérant que l'article 281318 (opérations financières) a un solde débiteur de 17987.83 €,

ARRÊTE

Monsieur le Maire décide d'effectuer un virement de crédits du chapitre 11 vers les chapitres 65 et 042-6811 et un virement de crédit de l'article 10222 vers l'article 281318 comme présenté dans le tableau ci-après.

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Entretien, réparations bâtiments publics	615221	19 335,23	65311 6811	1 347,40 17 987,83
Indemnités de fonction				
Dot. amort. immos incorporelles				
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		19 335,23		19 335,23
OP : OPERATIONS FINANCIERES		17 987,83		17 987,83
FCTVA	10222	17 987,83	281318	17 987,83
Autres bâtiments publics				
RECETTES - INVESTISSEMENT		17 987,83		17 987,83

Ampliation adressée au Comptable de la collectivité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20230109-2023-01-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01/2023

Affichage : 07/12/2022

Fait à Valdallière, le 9 janvier 2023

Le Maire **Frédéric BROGNIART**

